

<http://philosophie.ac-creteil.fr/spip.php?article1277>

Parole et censure

- Continuité pédagogique
- Continuité pédagogique Sujets HLP 1res

-

Date de mise en ligne : mercredi 22 septembre 2021

Copyright © Site de philosophie de l'Académie de Créteil - Tous droits

réservés

Dans *Le Courtisan*, oeuvre dialoguée du XVI^e siècle, l'Italien Castiglione donne la parole à divers personnages qui expriment leur conception des bonnes manières et du beau style.

Je ne sais, dit le Comte [1], quelle grâce et quelle autorité peuvent donner aux écrits les mots que l'on doit fuir, non seulement dans la manière de parler, comme nous faisons maintenant (ce que vous reconnaissez vous-même), mais aussi dans toute autre manière que l'on peut imaginer. Car s'il arrivait à n'importe quel homme de bon jugement de faire un discours sur des matières graves au sénat de Florence, qui est la capitale de la Toscane, ou de parler en privé à une personne de haut rang dans cette cité d'affaires importantes, ou encore à un familier de choses plaisantes, ou à des dames et à des gentilshommes de questions d'amour, que ce soit pour faire des farces ou plaisanter dans des fêtes, des jeux, ou n'importe où ailleurs, en quelque temps, quelque lieu ou quelque occasion que ce soit, je suis certain qu'il se garderait bien de se servir de ces vieux mots toscans ; et s'il s'en servait, outre qu'il se ferait moquer de soi, il ennuerait beaucoup tous ceux qui l'écouteraient.

Il me semble donc fort étrange de considérer comme bons et d'employer quand on écrit des mots que l'on rejette comme mauvais dans les différentes manières de parler, et de vouloir que ce qui ne convient jamais pour parler soit le moyen le plus convenable que l'on puisse employer pour écrire. Car, à mon avis, l'écriture n'est autre chose qu'une forme de parole qui

demeure encore après que l'homme a parlé, et presque une image, ou plutôt la vie des mots. C'est pourquoi, dans la parole, qui se perd dès que le son a été proféré, il y a peut-être certaines choses tolérables, qui ne le sont pas dans l'écriture, parce que l'écriture conserve les mots, les soumet au jugement de celui qui lit, et donne le temps de les considérer mûrement.

Baldassar CASTIGLIONE, *Le Courtisan*, Livre I, (1528), traduction d' Alain Pons.

Question d'interprétation littéraire :

Comment le texte distingue-t-il l'oral de l'écrit ?

Question de réflexion philosophique :

Pourquoi la censure est-elle nécessaire à la parole ?

Pour construire votre réponse, vous vous référerez au texte ci-dessus, ainsi qu'aux lectures et connaissances, tant littéraires que philosophiques, acquises durant l'année.

[1] Il s'agit de Ludovico, comte de Canossa, l'un des protagonistes de la discussion. plaisanter